

# RESERVATION « LA LOCOMOTIVE » Associations Vizilloises

ASSOCIATION : .....

Responsable habilité à signer la convention : ..... en qualité de .....

Adresse correspondance : .....

Tél. : ..... E-Mail .....

## Nature de la manifestation

INTITULE (banquet, repas, repas dansant...) : .....

HORAIRES SOUHAITES DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE : ..... h ..... à ..... h .....

HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC DE : ..... h ..... à ..... h .....

NOMBRE DE PERSONNES ATTENDUES : .....

## Demandes techniques

ATTENTION : Toute intervention d'un agent est facturée à l'heure (voir conditions de location) / Scène fixe

- Sonorisation : Nombre de micros : .....  Présence d'un technicien : .....
- Vidéo (écran + vidéoprojecteur)
- Autres demandes : .....
- Utilisation de l'office (four, frigos, congélateur, lave-vaisselle, vaisselle) : .....

## Dates demandées

..... Ou ..... Ou .....

Merci d'établir un document par événement demandé

Imprimé à retourner par courrier à : Mairie - Service Culturel - Place Stalingrad - CS 30204 38220 Vizille  
soit par mail à : [locomotive@ville-vizille.fr](mailto:locomotive@ville-vizille.fr)

## Communiquer sur votre événement (à : [servicecom@ville-vizille.fr](mailto:servicecom@ville-vizille.fr))

Souhaitez-vous que votre manifestation soit publiée :

- |  |                           |                           |
|--|---------------------------|---------------------------|
| - Dans « <b>Vivre à Vizille</b> », à la rubrique AGENDA                      | <input type="radio"/> OUI | <input type="radio"/> NON |
| - Sur les <b>panneaux lumineux</b> (Imprimé à télécharger sur site internet) | <input type="radio"/> OUI | <input type="radio"/> NON |

PIÈCES À FOURNIR après validation de la date par nos services :

### A RÉSERVATION DE LA SALLE

- La convention d'occupation et le Règlement Intérieur, datés et signés.

### 1 MOIS AU PLUS TARD AVANT L'ÉVÉNEMENT

- 2 chèques de caution à l'ordre du « Trésor Public » :  Matériel et non-respect du règlement intérieur : 1500€  
 Entretien défaillant : 800 €
- Attestation d'assurance de moins de 3 mois (pour le **risque locatif** sur l'événement à la Locomotive)
- Versement du montant de la location par CB ou par chèque à l'ordre de « **Location salles Vizille** » au Service Culturel.

Les cautions seront à récupérer, 10 jours après l'événement, auprès du **service Culturel de Vizille**, sous condition d'un état des lieux conforme (tout chèque non réclamé sous 30 jours sera systématiquement détruit).

### CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE

Validation Maire convention/R.I. : Envoi le : ...../...../..... Retour le : ...../...../.....  
 Validation Client convention/R.I. : Envoi le : ...../...../..... Retour le : ...../...../.....

### APRES L'ÉVÉNEMENT

État des lieux :  Conforme  Suite à donner (voir remarques au verso)  
Chèques de Caution :  A rendre  A renvoyer  A détruire